



DELIB 34-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 24 septembre 2025 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 19/09/2025

Date d'affichage : 19/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-quatre septembres à 19h03, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES et Marie-France ALRIC

Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

Excusés : Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Joseph BRAMARDI, Mme Françoise BARBERI pouvoir à M. Rodolphe DUCAMP, M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Blandine TESTE pouvoir à M. Claudian BRUN

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Sylvie CALAS, Mme Maud FLAMANT

Secrétaire de séance : M. François MONTAGNE

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : DELIBERATION DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES

A la demande du trésorier, M. le maire explique qu'il convient de délibérer pour mandater les frais engendrés par les élus qui se rendent au congrès des maires.

Cette année le congrès se déroulera du 18 au 20 novembre 2025.

M. le maire rappelle qu'il s'est engagé à proposer à chaque conseiller de pouvoir l'accompagner afin de représenter la commune durant le mandat 2020-2026, comme c'était déjà le cas au précédent mandat : ce qui a été fait sur ce mandat également.

Cette année trois conseillers accompagneront M. le Maire :

M. Claudian BRUN

M. Joseph BRAMARDI

M. Frédéric MAIXANDEAU

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater l'ensemble des frais engendrés afférents à ce déplacement pour Messieurs BRUN, BRAMARDI, MAIXANDEAU et VEUILLET.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



Le secrétaire de séance
François MONTAGNE

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 081-218103257-20250924-DELIB_34_2025-DE



Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

